

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis : Avoir des notions en gestion de copropriété

OBJECTIFS

- **Convoquer une assemblée générale, établir l'ordre du jour et rédiger les résolutions en respectant les règles de majorité**
- Respecter les obligations légales relatives à l'organisation et à la tenue de l'assemblée générale des copropriétaires et prévenir les risques de contentieux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

CONTENU DE LA FORMATION

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (30 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

L'assemblée générale, organe de décision du syndicat : 1h15

Les décisions qui relèvent du seul pouvoir de l'assemblée générale
Les limites du pouvoir de l'assemblée générale
Préparer son année de gestion en concertation avec le conseil syndical

Cas pratique : l'ordre du jour

La convocation de l'assemblée : 1h30

La décision de convoquer
Destinataires de la convocation

Dernière mise à jour : 14 novembre 2024

Date et lieu de la réunion
Délais et de mode convocation – émargement, RAR et convocation dématérialisée
Rédaction de la convocation et pièces à joindre
Règles de majorité

QCM : Les majorités

Tenue de l'assemblée générale : 2h15

Feuille de présence
Pouvoirs : limitations, subdélégation, validité
Réduction des voix du majoritaire
Gestion des entrées et sorties en cours d'assemblée
Nomination du bureau
Délibérations et votes
Animer une assemblée : fixer les objectifs, gérer le temps, se positionner pour une AG plus constructive
Rédaction du procès-verbal et sa diffusion

La contestation des décisions : 1h

Les modalités de la contestation
Les motifs de la contestation

Étude de cas : analyse de recevabilité de contestations

Conclusion de la formation (30 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 14 novembre 2024